

# CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Séance du 22 octobre 2010

## Procès-verbal

**Présents** M. BRZAKALA Pierre, Président,  
ACHIBANE Laïla, BALBOURG Pablo, BAUDON Roger, BLANCHY Mathis,  
BREPOELS Mathias, BUGNI Rémy, CERESSETTI Sara, DANDOIS Anna-Lyne,  
DELOYER Thomas, DENOEL Clothilde, DEWERIXHAS Nicolas, DRION Romain,  
GABRIELE Anthony, GEORIS Quentin, ~~GREGOIRE Léa~~, HAMIDOUCHE Mégane,  
HUET Vincent, JEHAY Robin, JONAS Gaëlle, LAURENT Lise, PERSEO Mélodie,  
~~VANDEGAAR Wendy~~, ~~VONECHE Florian~~, WEBER Cyrielle.  
Melle DROOGHAAG Isabelle, Secrétaire.

**Excusée** BAUMANS Gaëlle

Monsieur l'Echevin ouvre la séance à 19h20'.

Monsieur BRZAKALA accueille les petits conseillers communaux et les parents qui sont présents dans la salle et les remercie de leur présence.

Il se présente et présente Mademoiselle Isabelle DROOGHAAG, employée au service de l'Enseignement qui est chargée du secrétariat du Conseil communal des enfants.

Monsieur l'échevin signale aux enfants que lors des séances du Conseil, ils peuvent s'exprimer librement à condition de demander la parole et de ne pas interrompre les autres. Il souligne le fait que le Conseil communal des enfants doit être un lieu de convivialité où tout le monde doit être à l'aise.

Il insiste également sur le fait que toute prise de parole doit se faire à haute et intelligible voix et qu'elle doit avoir fait l'objet d'une réflexion préalable. Il explique aux enfants que cet apprentissage à la prise de parole en public leur permettra de développer des compétences en communication et sera un plus pour leur futur.

Puis, les enfants se présentent à tour de rôle, à haute et intelligible voix ; ils font part de leurs noms, de l'endroit où ils vivent et des écoles qu'ils représentent.

Monsieur BRZAKALA explique que le Conseil communal des enfants suit des règles démocratiques, où tous sont égaux. Ceux-ci ont été élus démocratiquement dans chaque école primaire de l'entité de Soumagne. Il les informe que si le Conseil communal représente la population, le Conseil communal des enfants représente quant à lui, tous les enfants des écoles de l'entité de Soumagne.

Il présente ensuite les projets qui ont été réalisés durant l'année scolaire 2009-2010, à savoir la réalisation d'un méga-symbole à l'aide de canettes vides, l'organisation d'un petit-déjeuner au profit des sinistrés d'Haïti, la mise en place d'un jardin didactique,.....

Ensuite, Monsieur l'échevin invite 14 des nouveaux petits conseillers, soit Pablo, Roger, Mathis, Rémy, Sara, Anna-Lyne, Thomas, Clothilde, Nicolas, Anthony, Mégane, Vincent, Robin et Cyrielle à faire individuellement la promesse de se mettre à la disposition de leurs camarades pour développer des projets communs pour le bien public.

Monsieur François BOVY, photographe, prend une photo de l'ensemble du nouveau Conseil communal des enfants.

Monsieur BRZAKALA explique à l'assemblée que cette photo paraîtra dans le journal « Les Echos » et sur le site internet du conseil communal des enfants dès que toutes les autorisations parentales concernant le droit à l'image seront signées. Il invite par la même occasion les parents à transmettre ces autorisations au plus vite à la secrétaire.

Monsieur BRZAKALA informe les petits conseillers qu'ils ont à leur disposition une farde, dont ils devront se munir à chaque séance et dans laquelle ils pourront y noter leurs idées et y glisser les procès-verbaux (résumés) des assemblées.

La secrétaire leur explique également qu'en prêtant serment, ils se sont également engagés à venir à chacune des séances du Conseil. En cas d'empêchement, ils devront se faire remplacer par leur suppléant dont le nom leur a été communiqué.

La séance est levée à 20 heures 40'.

Les enfants sont invités à manger un morceau de tarte, en toute convivialité, accompagnés de leurs parents.

\*

\*

\*